



# LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

« **SELON QUE VOUS SEREZ PUISSANT OU MISERABLE,**

**LES JUGEMENTS DE COUR VOUS RENDRONT BLANC OU NOIR. »**

Cette phrase tirée d'une célèbre fable de la Fontaine traduit à elle seule la situation qui prévaut en Guadeloupe aujourd'hui.

## “PA MANNYE MWEN, SAL NEG”

C'est l'histoire d'une jeune femme d'ascendance békée, membre d'une grande famille ayant ses entrées à l'Elysée, qui cause un accident de la route un samedi soir. Jusque là rien de particulier.

Sauf que cette dernière s'en prend violemment aux pompiers venus la secourir en les traitant de sales nègres, en les frappant et même en leur crachant au visage. Un gendarme « de couleur » recevra même une gifle. Cette dame déclara même appartenir à une grande famille ayant ses entrées à l'Elysée, pour bien montrer qu'elle n'a peur de personne. Visiblement, elle a un problème avec la couleur noire car ce sont uniquement les pompiers et gendarmes noirs qui ont été sa cible.

## A PA NENPOT KI MOUN !

Visiblement, c'est vrai, elle a ses entrées à l'Elysée, car comment expliquer qu'elle n'ait pas été mise en garde à vue ? Qu'ont révélé les tests d'alcoolémie et de toxicomanie ?

Elle a été conduite à l'hôpital psychiatrique de Saint-Claude afin d'échapper à toute cette procédure. Mais qui a donné cet ordre ?

Visiblement, c'est vrai, elle a ses entrées à l'Elysée, car les gendarmes ont organisé son irresponsabilité pénale, *i fòl, i pa sav sa-y ka fè*.

Visiblement, c'est vrai, elle a ses entrées à l'Elysée, car comment comprendre l'intervention du substitut du procureur qui se transforme en véritable psychiatre-expert et tente alors de justifier et d'expliquer ces insultes racistes et ces agressions. En définitive, la pauvre, ce n'est pas de sa faute, ce sont des choses qui arrivent. Conclusion, tout est permis. Il suffit d'organiser son irresponsabilité en étant sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants. Sauf .....

## SI SETE ON PITIT A ESKLAV OBEN ON ZENDYEN....

On attendait plutôt du substitut du procureur qu'il révèle les résultats des tests d'alcoolémie et de toxicomanie. On attendait plutôt qu'il précise la gravité des faits en présentant notamment ce que prévoit la loi *kon yo ka fè lé sé on sendikalis, kon yo ka fè pou on pitit a esklav oben on zendyen*.

Mais que prévoit la loi en l'occurrence :

- **Injures raciales** : Articles 24-7 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 : **jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 45000 euros d'amendes ;**
- **Outrages** : Article 433-5 alinéa 1,2 et 3 du code pénal : **6 mois de prison et 7500 euros d'amendes ;**
- **Violences volontaires** : Articles 222-13-5 bis et 222-13-7 du code pénal : **jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100000 euros d'amendes ;**
- **Rébellion** : Articles 433-6 et 433-7 du code pénal : **1 an d'emprisonnement et 15000 euros d'amendes.**

## JISTIS A KLAS – JISTIS A RAS

Nous l'avons compris, un autre individu, « de couleur », n'appartenant pas à une grande famille et n'ayant pas ses entrées à l'Elysée, aurait été arrêté, tabassé, mis en garde à vue, mis en examen pour tous ces chefs d'accusation avec circonstances aggravantes car il s'agit d'actes envers des dépositaires de l'autorité publique et de personnes chargées d'une mission de service public. L'individu « de couleur » aurait été immédiatement jugé suivant la procédure de comparution immédiate puis emprisonné à Fonds Sarail.

Et bien entendu certains médias et autres élus, particulièrement muets sur le sujet actuel, se seraient copieusement lâchés. Mais là, il s'agit d'une dame appartenant à une grande famille et ayant ses entrées à l'Elysée.

## LA JURISPRUDENCE HAYOT

Une jurisprudence vient donc de voir le jour : la jurisprudence HAYOT. Insultes racistes, agressions sur des personnes dépositaires de l'autorité, on se fait passer pour fou et le tour est joué. Sauf qu'il faut quand même avoir la peau blanche et appartenir à une grande famille ayant ses entrées à l'Elysée. ***La, sa tigout pli rèd.***

Dans le même temps, le journaliste ayant révélé l'affaire a fait l'objet de menaces par téléphone. Quant aux pompiers agressés, ils sont quasiment mis en quarantaine et subissent une forte pression de leur hiérarchie pour ne pas porter plainte individuellement. Dès lors cette affaire prend l'allure d'un arrangement ***kwa si bouch*** qui mène vers l'étouffement pur et simple. Travailleurs, Peuple de Guadeloupe, ***nou pé pa lésé sa pasé konsa sinon sé kaka yo ké fè nou manjé yonn sé joula.***

### E PANNANSITAN PRI A ESANS E TA MAWCHANDIZ KA OGMANTE

La mise en place de l'observatoire des prix « nouvelle formule » devait, ***dapré yo***, rendre la formation des prix beaucoup plus transparente. Force est de constater que rien n'a changé. Bien au contraire, hausse ou baisse, ce sont les mêmes arguments (cours du brut – parité euro dollar – guerre en Libye) qui nous sont recrachés chaque mois. C'est comme si un voleur vous dérobait chaque jour une tomate et au bout d'une année, il aura recueilli 1 tonne de tomates ***san ou rann vou kont.*** Il s'agit donc de nous habituer à ce yoyo nous donnant l'illusion d'un prix équitable.

### E PANNANSITAN JENES GWADLOUP O CHOMAJ

Officiellement, 57,4% des jeunes actifs Guadeloupéens sont au chômage. ***San konté*** ceux en contrats aidés et les stagiaires... Mais sont

pourtant constamment l'objet de la stigmatisation...

### E PANNANSITAN YO KA GASPIYE LAJAN A DLO

Au moment où s'ouvrent en grande pompe les dixièmes journées de l'eau, au moment où les pouvoirs publics entendent lancer le fameux schéma départemental de gestion des eaux (SDAGE) d'un montant de 680 millions d'euros qui entrainera une augmentation de 26% de la facture d'eau, force est de constater que la gestion de cette ressource essentielle demeure problématique en Guadeloupe : coupures intempestives, pannes répétées, réseau obsolète, pénurie, captage défaillant, ressource impropre à la consommation, ***pwofitasyon*** sur les prix, prix multiples, ***pwofitasyon si maléré***, .....

Et pourtant, des engagements ont été pris dans le cadre des Accords du 04 mars 2009 visant à traiter et à régler ces différents problèmes notamment sur la gestion unique de l'eau, le prix de l'eau, la rénovation du réseau de distribution et la baisse des prix, la suppression des pénalités de retard, la suppression de l'abonnement assainissement.

### E PANNANSITAN TIMOUN E MET- LEKOL KA PRAN FE AN LEKOL A YO

Alors que l'école en Guadeloupe se caractérise par des retards et échecs scolaires importants (près de 1000 sorties du système scolaire chaque année sans diplômes ou réelle qualification). Alors que 25% de la population est touché par l'illettrisme, la seule réponse du Rectorat consiste à fermer des classes, aggraver encore plus les conditions de réussite pour les élèves, notamment les plus défavorisés, détériorer les conditions de travail des personnels et réduire l'offre d'emploi dans l'école pour les jeunes diplômés Guadeloupéens.

**TRAVAILLEURS, PEUPLE DE GUADELOUPE, LE RIVE POU NOU SANBLE :**

**TOUS AU MEETING D'INFORMATION  
VENDREDI 14 OCTOBRE A 19 HEURES  
DEVANT LE PALAIS DE LA MUTUALITE**

**ANNOU SANBLE POU KONSTWI ON DOT GWADLOUP - PON DISOU PA PED.**